



Service Public
Fédéral
FINANCES



BELCOTAX ON WEB 2.0

WWW.FIN.BELGIUM.BE

FISCALITÉ • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



APERÇU

1. Brève présentation du projet
2. Documentation technique
3. JSON Lines
4. Avantages de la nouvelle application



Service Public
Fédéral
FINANCES

1. BRÈVE PRÉSENTATION DU PROJET

WWW.FIN.BELGIUM.BE

FISCALITÉ • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



CONNEXION

- Seulement une application Belcotax
 - L'application n'est plus basée sur l'année
- Mise en page uniforme avec les nouvelles applications du SPF Finances
- MyMinfin sera la porte d'accès
- Connexion sur la base du système des rôles (e-Gov)
 - Même système que dans l'application actuelle
 - Vous pouvez continuer à utiliser les mêmes rôles



FUNCTIONNALITÉS

- Envoyer des fiches
 - Envoi individuel
 - Entrée via les écrans
 - Via l'API
 - Envoi en vrac
 - Fichier via les écrans
 - Via l'API
- Consulter et modifier les fiches
- Consulter les relevés 325.xx
 - Seront générés automatiquement
- Comparaison avec la déclaration FinProf



EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les messages d'erreur seront clairs et uniformes
- Données d'identification
 - Autre format d'adresse : l'adresse doit être composée de la rue, du numéro, de la boîte, de la commune et du code du pays
- Télécharger le PDF
 - Possibilité de télécharger des PDF au format .zip est étendue jusqu'à 100 fiches au lieu du téléchargement fiche par fiche comme dans l'application actuelle
 - Peut être demandé en fonction des critères de recherche
- Mise en service de Belcotax pour les **revenus 2025** (février 2026)



Service Public
Fédéral
FINANCES



2. DOCUMENTATION TECHNIQUE

WWW.FIN.BELGIUM.BE

FISCALITÉ • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



ENVOYER DES DONNÉES

- Format des données
 - Sur la base des schémas .JSON
- Envoi en deux parties
 - Préambule
 - Fiches
- Préambule
 - Le préambule contient des données sur les entités
 - Les entités peuvent être des personnes physiques ou des organisations
 - Les identités sont identifiées par une référence unique (par exemple le numéro national (NN) pour une personne, le numéro BCE pour une entreprise)
 - Ces entités peuvent être utilisées pour plusieurs années distinctes
 - Le préambule contient les coordonnées de l'expéditeur
 - Elles sont identifiées par une référence unique
 - Partie facultative
 - Toutes les entités nécessaires qui ont déjà été déclarées via d'autres préambules



ENVOYER DES DONNÉES

• Fiches

- Les données du débiteur/bénéficiaire doivent toujours être soumises au préalable via un préambule ou via les écrans
- Référence à une entité débitrice
- Référence à une entité bénéficiaire
- Référence aux coordonnées de l'expéditeur
 - En cas de problèmes avec une ou plusieurs fiches
- Contient le type de fiche et une référence correspondante (sans notion d'ordre séquentiel)
- Contient les données spécifiques (= zones) de la fiche
- Les fiches peuvent être regroupées dans un envoi en vrac, mais ne sont plus liées à une déclaration
 - Déclarations : pas nécessaires au niveau fiscal, mais utiles pour regrouper les fiches
 - Via les écrans, des critères de recherche vous permettront de regrouper plusieurs fiches que vous souhaitez modifier ou supprimer
 - Numéro d'envoi, débiteur, type de fiche, bénéficiaire, référence de la fiche, etc.



ENVOYER DES DONNÉES

- Envoi via l'API
 - Fiche par fiche
- Envoi via les écrans
 - Fiche par fiche
 - Sélectionner/créer les coordonnées de l'expéditeur
 - Sélectionner/créer un débiteur, un type de fiche, un bénéficiaire
 - Compléter les informations spécifiques de la fiche (= zones)
 - Dans la plupart des cas, un message de validation ou d'erreur s'affiche immédiatement
 - Si la validation est indisponible, vous recevrez une référence pour pouvoir demander le statut plus tard
 - Possibilité de conserver les données déjà codées via les écrans dans une version provisoire et ainsi pouvoir les envoyer à une date ultérieure
 - Possibilité d'introduire les codes Belcotax directement via les écrans



METTRE À JOUR LES DONNÉES

- Il n'y a plus de distinction entre un fichier original et un fichier corrigé
- Création ou mise à jour d'une fiche
 - Si une référence d'une fiche **n'existe pas**, une fiche est créée
 - Si la référence **existe** :
 - Différents contrôles sont alors appliqués pour vérifier que les nouvelles fiches correspondent aux fiches existantes, par exemple :
 - L'année de revenus est la même
 - Il s'agit du même type de fiche
 - ...
 - Si les fiches correspondent, la fiche est mise à jour, sinon un message d'erreur s'affiche
- Création ou mise à jour d'une ressource (contact, personne, organisation)
 - Si une « ressource de référence » **n'existe pas**, la ressource est créée
 - Si la « ressource de référence » **existe**, la ressource est mise à jour



METTRE À JOUR LES DONNÉES

- Pour modifier une fiche introduite par un précédent expéditeur, le débiteur doit d'abord transmettre les fiches par un transfert au nouvel expéditeur
 - Ainsi, deux expéditeurs différents n'auront **pas** la possibilité de gérer et de modifier la même fiche en même temps
- Lorsqu'un envoi contient des fiches erronées, mais qu'il a été partiellement validé, il sera possible de renvoyer le fichier entièrement corrigé
 - Pour les fiches déjà validées, ce nouvel envoi n'a pas d'impact
 - Les fiches qui étaient auparavant incorrectes et qui sont maintenant validées, sont créées en fonction du nouvel envoi corrigé



METTRE À JOUR LES DONNÉES SANS IMPACT

- Qu'il s'agisse d'une fiche ou d'une ressource, si l'on envoie une information qui existe déjà, cette nouvelle mise à jour n'a pas d'impact
 - Il n'est donc pas permis d'utiliser deux fois la même référence dans le même envoi
- Il est permis de renvoyer l'ensemble des entités utilisées par un expéditeur chaque année
 - **Pour les entités qui existaient déjà avec les mêmes informations, cet envoi n'a pas d'impact (sans conséquence)**



ENVOI SPÉCIFIQUE DE DONNÉES

- Mettre à jour le numéro national
 - Il est possible de mettre à jour le numéro national d'une entité
 - Les données de l'entité sont sauvegardées sur les fiches au moment de la validation de l'envoi
 - Ensuite, pour une fiche contenant cette entité, vous pouvez également mettre à jour le numéro national. Afin de pouvoir mettre à jour le numéro national, il est important que la fiche soit renvoyée telle qu'elle a été initialement introduite



TESTER LES DONNÉES

- Envoyer des fichiers de test
 - Il sera possible d'envoyer des fichiers de test
 - Pour faire valider au préalable la structure **et** les règles de business de ces fichiers de test
 - Cette option remplace le module de validation Java actuel
 - Ce module de validation reste disponible pour l'application BOW actuelle jusqu'à l'année de revenus 2024 incluse
 - Le feedback des fichiers de test reste disponible pendant une courte période



MÉTHODES D'ENVOI

- Combinaison de différentes méthodes d'envoi
 - Il est possible de combiner des envois en vrac via les écrans de la nouvelle application avec les envois via l'API. **Exemple :**
 - Étape 1 : envoi d'un **fichier en vrac initial** dans les écrans de la nouvelle application
 - Étape 2 : envoi d'un fichier delta contenant les modifications, **via l'API**
 - Étape 3 : adaptation de la fiche **via l'encodage** dans les écrans



DÉBITEURS

- Débiteur
 - Chaque expéditeur gère ses propres débiteurs
 - Chaque expéditeur peut créer plusieurs références de débiteurs pour le même numéro BCE
 - Par exemple, une dénomination différente est nécessaire (commune, crèche, école)
 - Remplace le concept de « Division »
 - Il est possible de transférer les fiches d'un débiteur d'un expéditeur à un autre
 - Uniquement à la demande du débiteur



VALIDATION

- Validation
 - Le format doit être correct selon le schéma JSON
 - Fiche par fiche
 - Il existe une tolérance allant jusqu'à 100 fiches incorrectes ou un maximum de 5 % de fiches incorrectes sur le total des fiches soumises, selon les règles de business
 - Si les limites sont dépassées, l'envoi en vrac est refusé
 - Les erreurs contournables (*bypassable errors*) ne s'appliqueront plus, ceci afin d'obtenir un temps de validation plus court. Ces erreurs sont converties en erreurs bloquantes ou en avertissements (selon le cas)



AUTRES FONCTIONNALITÉS

- Consultation
 - Aperçu des fiches envoyées
 - Aperçu des envois en vrac
- Suppression
 - Possibilité de supprimer des fiches via les écrans sur la base de filtres de recherche
 - Référence du débiteur, type de fiche, référence du bénéficiaire, date de dépôt, identification en vrac
 - Par exemple, possibilité de supprimer les fiches 281.10 d'un débiteur spécifique
 - Plus d'obligation d'indiquer le numéro du vrac pour regrouper une série de modifications
 - Avertissement affichant le nombre de fiches qui seront supprimées
- Feedback détaillé disponible via l'application ou l'API
 - Pas d'envoi de feedback par e-mail
 - Le feedback est disponible à tout moment
- Relevé 325.xx
 - Un relevé 325.xx regroupe les montants par débiteur et par type de fiche
 - Différence avec le système actuel où c'est regroupé par déclaration



CONTRAINTES/LIMITES TECHNIQUES

- Les envois seront limités en taille. La taille maximale sera précisée ultérieurement
 - Pour les dossiers volumineux, nous recommandons de soumettre le préambule et la fiche séparément
- Disponibilité
 - Dans la nouvelle application Belcotax-on-web (à partir de l'année de revenus 2025), vous pouvez **consulter** les données pendant 10 ans
 - La **modification** des données reste possible, comme c'est le cas actuellement, à savoir jusqu'à 3 ans (jusqu'au 30.09.N+3)



Service Public
Fédéral
FINANCES



3. JSON LINES



GÉNÉRALITÉS

- Les envois doivent se faire au format JSON Lines (voir <https://jsonlines.org/>)
 - Utiliser l'extension .JSONL
- Un envoi peut être composé de deux parties (préambule et fiches)
 1. Préambule avec les *resources* :
 1. Entités - Sous-entités : personnes et organisations
 2. Coordonnées
 2. Fiches
- Ces deux parties peuvent être envoyées séparément ou ensemble (mélange de préambule et de fiches)



GÉNÉRALITÉS

- Le format de chaque ligne est défini par un schéma JSON :
 - Coordonnées
 - Organisation
 - Personne (physique)
 - Différents types de fiches



SCHÉMAS JSON

- Les schémas suivants ont été publiés sur notre page :
 - Adresse
 - Coordonnées
 - Organisation
 - Personne
 - Fiches

Des exemples de JSON Lines utilisant différents schémas JSON seront publiés ultérieurement

- À savoir un exemple avec une fiche et tous les éléments correspondants du préambule à cet égard

! Ces schémas ne sont **pas encore définitifs**, des changements mineurs peuvent être apportés



EXTRAIT D'UNE FICHE

{

[...]

"2042": "2",

"2045": "02",

"2055": "1998-02-16",

"2056": "1995-06-08",

"2058": 10500,

"2060": 512.26,

"2061": 94.39,

[...]

},



RÉFÉRENCES

- Une référence unique doit être attribuée pour chaque fiche et *resource*. Les fiches de référence et les *resources* sont spécifiques à chaque type de fiche ou *resource* (contact, personne, organisation)
 - Il n'est **plus** nécessaire de fournir un ordre séquentiel pour les références des fiches



RÉFÉRENCES

- Les références peuvent être choisies librement par l'expéditeur
 - Références pour les entités
 - Pour une gestion rapide de ses références, l'expéditeur peut choisir d'utiliser, par exemple, **le numéro national ou le numéro BCE** comme référence d'une entité
 - Un « expéditeur référence » correspond toujours à une personne ou une organisation unique
 - Il n'est donc pas permis de créer une entité personne composée de deux personnes, par exemple monsieur et madame Peter Peeters et Marie-Hélène Janssens
 - Références pour les fiches
 - Par exemple, les expéditeurs peuvent attribuer un préfixe à chaque entité, bureau, etc. de l'expéditeur qui envoie ses fiches indépendamment de l'autre expéditeur, en ajoutant à chaque fois un numéro successif différent à chaque envoi de sa fiche (Louvain_1, Louvain_2 ... pour le bureau de Louvain et Mons_1, Mons_2 pour le bureau de Mons)



RÉFÉRENCES

- Exemples de références (=k)

```
{"$s": "urn:r:contact", "k": "jean", "fn": ["Jean",  
"François"], "ln": ["Dupond"], "e":  
"jean.dupond@sender.com", "l": "fr"}
```

```
{"$s": "urn:r:person", "k": "99090999801", "i": {"ssin":  
"99090999801", "cbein": "0308357159"}, ...}
```

```
{"$s": "urn:r:organisation", "k": "0308357159", ...}
```

```
{"$s": "urn:f:2023:0:d:mock", "2060": 1000.0, ..., "b":  
"99090999801", "c": "jean", "d": "0308357159", "k":  
"R000ZnDaG3ndQJ"}
```



ADRESSES

- Les adresses seront structurées différemment dans la nouvelle application Belcotax-on-web. Le nom de la rue (s), le numéro (n) et le numéro de boîte (b) doivent donc être communiqués dans des **zones distinctes**

```
"a": {  
  "b": "25",  
  "n": "33",  
  "s": "Boulevard du roi Albert II",  
  "c": "Bruxelles",  
  "p": "1030",  
  "l": "150"  
}
```



SCHÉMAS JSON - EXEMPLE DE « ONEOF »

```
"2035": {  
  "oneOf": [  
    {  
      "const": "0",  
      "title": "non applicable"  
    },  
    {  
      "const": "1",  
      "title": "applicable"  
    }  
  ],  
  "title": "Pièces justificatives pour [...]",  
  "type": "string"  
}
```



SCHÉMAS JSON - EXEMPLE DE « DATE » ET « NOMBRE »

```
"2055": {  
  "format": "date",  
  "title": "Date de paiement ou d'attribution",  
  "type": "string"  
},  
"2060": {  
  "multipleOf": 0.01,  
  "title": "Pension légale payée à partir de  
           l'âge légal de la retraite",  
  "unit": "euro",  
  "fiscalCode": "1228",  
  "type": "number"  
}
```



VALIDATION

- La validation se fera en deux étapes :
 1. La première validation vérifie si les propriétés obligatoires, les types d'éléments et la structure attendue sont intégrés tels que définis dans le schéma JSON
 - Si le fichier est considéré ici comme erroné, tout le fichier sera **refusé**
 2. La deuxième et dernière validation vérifie si les règles de business telles qu'énoncées chaque année dans la brochure Belcotax ont été respectées. Ces règles seront, comme toujours, mises à jour annuellement (par exemple, l'indexation des montants)
 - Toutes les *resources*, à savoir les entités et les coordonnées, doivent être correctes
 - Les fiches sont validées ligne par ligne
 - La tolérance est de 100 fiches incorrectes maximum ou de 5 % maximum de fiches incorrectes sur le total des fiches soumises (le minimum de ces deux valeurs est le critère). Les fiches erronées doivent être introduites ultérieurement sans erreur par le biais d'un envoi ultérieur



FEEDBACK

- Le feed-back sera proposé au format JSON dans la langue choisie (néerlandais, français ou allemand)
- Un feedback initial sur le format (une fois soumis), comprendra les informations suivantes :
 - Identification de l'envoi en vrac
 - Nombre d'éléments
 - Liste des erreurs au format JSON
 - ...
- Le deuxième feedback sur les règles de business comprendra les informations suivantes :
 - Nombre d'éléments « validés » conformément aux règles de business
 - Nombre d'éléments « refusés » conformément aux règles de business
 - Liste des erreurs liées aux règles de business
 - ...



FEEDBACK

- Le schéma JSON d'une erreur sera fourni après la réunion (validation-error.json). Le même format d'erreur sera utilisé dans les deux types de feedback
 - Le message d'erreur indiqué correspond à une erreur bloquante
 - Les valeurs de type « *properties* », « *messageKey* », « *message* » et « *rule* » sont purement indicatives
- La structure exacte du feedback n'est pas encore définitive. Certains éléments seront communiqués ultérieurement, en particulier
 - Format exact du feedback
 - Nombre maximal d'erreurs communiquées
 - Format des avertissements
 - Statistiques
 - Sur les erreurs
 - Sur les fiches validées
 - ...
 - ...



TOTAUX

- Les expéditeurs ne doivent plus soumettre de totaux. Les totaux ne sont donc plus inclus dans les schémas JSON déjà disponibles en ligne
 - Dans une prochaine version, les totaux seront visibles dans le schéma JSON, **mais** seulement en **mode lecture**

Exemple :

22. Précompte professionnel

- a) Basé sur les revenus reçus de l'employeur 2.131
- b) Basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée 2.133

Total du code 286

2.074

Le code 2.074 ne doit donc pas être inclus lors de la création des fiches dans le fichier JSON Lines

- Le total sera visible dans les fiches fiscales (dans la nouvelle application BOW et dans MyMinfin)
- Tous les totaux de contrôle sont supprimés
 - F2059, codes type r8, codes type r9



Service Public
Fédéral
FINANCES



4. AVANTAGES DE LA NOUVELLE APPLICATION

WWW.FIN.BELGIUM.BE

FISCALITÉ • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



AVANTAGES

- Meilleure intervention possible pour adapter les règles de validation du business
- Références relatives aux débiteurs et aux bénéficiaires :
 - Permettent de s'assurer qu'il n'y a plus de conflit dans les données pour les fiches d'un même débiteur lorsqu'il y a des expéditeurs différents
 - Sont pluriannuelles : réutilisables d'une année à l'autre
 - Disposent d'un codage unique des débiteurs et des bénéficiaires
 - Permettent le transfert d'un débiteur d'un expéditeur à un autre
 - Envoi par codage dans les écrans
 - Références générées automatiquement
 - Aperçu des suggestions possibles pour afficher éventuellement les débiteurs, les bénéficiaires, les types de fiches et le contenu des fiches tels que soumis l'année précédente
 - Expédition par l'API ou en vrac
 - L'envoi des fiches sera beaucoup plus compact puisqu'elles ne contiendront plus d'informations sur les débiteurs et les bénéficiaires
 - Identification unique des fiches sans devoir connaître le numéro d'enregistrement du vrac (= ancienne numérotation de l'envoi)
 - Consultation
 - Aperçu par débiteur, bénéficiaire
- Fiches
 - Un moyen plus rapide de supprimer les fiches via les écrans